

« Consentir à... » : la sexualité à l'adolescence aux prises avec les normes socio-éducatives

Partant du constat que le consentement est une question récurrente dans les interventions d'éducation à la sexualité en milieu scolaire, l'INJEP a mené une enquête portant sur une trentaine de séances d'éducation à la sexualité dans les lycées et CFA d'Île-de-France. Cette enquête, qui avait pour objectif d'analyser la façon dont les professionnel.le.s et les jeunes appréhendent le consentement dans la sexualité, montre combien les stéréotypes de genre restent finalement très ancrés tant dans les pratiques des professionnel.le.s que dans les comportements des adolescent.e.s.

Yvèlle Amsellem-Mainguy, chargée d'études et de recherche à l'INJEP, chercheuse associée du Centre de recherche sur les liens sociaux (Cerlis), **Constance Cheynel**, masterante en sociologie à l'Université Paris-Dauphine*, **Anthony Fouet**, masterant en sociologie à l'Université Nanterre Paris-Ouest La Défense *
(* stagiaires à la mission observation et évaluation – INJEP)

Le consentement constitue, pour les professionnel.le.s chargé.e.s de réaliser des séances d'éducation à la sexualité en milieu scolaire [voir encadré « Repères », p. 3], une clé de voûte afin de permettre aux adolescent.e.s de construire leur rapport à l'autre et à soi. L'enquête réalisée par l'INJEP en 2014-2015, à la demande d'une association intervenant en milieu scolaire [voir encadré « Méthode », p. 2], vise à comprendre la construction sociale du consentement tant dans les interventions des animateur.trices que dans les pratiques et représentations des jeunes. En deux heures, les professionnel.le.s réussissent à instaurer un climat propice aux échanges avec les jeunes. Ces derniers reconnaissent par là la légitimité de l'école et de personnes extérieures à intervenir sur le champ de la sexualité.

L'initiation sexuelle se déroule généralement durant les années « collège »/« lycée ». Elle reste donc largement dissociée des préoccupations de mise en couple, beaucoup plus tardives. L'âge médian au premier baiser s'est considérablement abaissé au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, jusqu'à se stabiliser depuis une trentaine d'an-

nées autour de 13-14 ans. Quant à l'âge médian au premier rapport sexuel des jeunes, on constate qu'il n'a pas connu d'importantes variations depuis trente ans : situé autour de 17 ans, l'âge d'entrée dans la sexualité des filles rejoint celui des garçons (même si elles restent légèrement plus âgées que les garçons). Au collège vient le temps des premiers baisers et des premières caresses, au lycée le temps des premiers rapports sexuels. La littérature scientifique [1, 2] ne montre pas d'évolution marquée dans le sens d'une plus grande précocité dans l'entrée dans la sexualité depuis les années 2000. Elle montre en revanche que, lors de l'entrée dans la sexualité, les individus sont confrontés à des messages normatifs plus ou moins contradictoires avec lesquels ils composent pour orienter leurs comportements.

La « majorité sexuelle » : encadrer la sexualité des jeunes

L'idée d'une nature propre aux jeunes qui permettrait de définir des comportements qui leur seraient spécifiques et jugés comme « dangereux » trouve écho dans la référence récurrente à la « majorité sexuelle » dans la plupart des séances d'éducation à la sexualité observées. Bien

« La confusion est fréquente entre "majorité sexuelle" à 15 ans et âge légal pour débiter des relations sexuelles. »

MÉTHODE

Présentation de l'enquête

L'enquête repose sur des entretiens individuels auxquels s'ajoutent des entretiens collectifs et des observations de terrain menées lors d'une trentaine de séances d'éducation à la sexualité au cours de l'année scolaire 2014-2015, en lycées ou dans les centres de formation des apprentis (CFA) d'Île-de-France, mises en place par une association qui œuvre dans ce champ depuis plus d'une vingtaine d'années. Une dizaine d'entretiens individuels et deux entretiens collectifs ont été conduits avec des animateurs.trices qui interviennent en milieu scolaire dans les séances d'éducation à la sexualité. Parmi ces professionnel.le.s âgé.e.s de 25 ans à plus de 60 ans, certains débute, d'autres interviennent depuis plus de quinze ans. Leur formation initiale est variée : travailleurs sociaux, psychologues, sexologues, mais aussi des professions moins en lien avec l'adolescence et/ou la sexualité comme l'architecture ou l'hôtellerie.

Aux observations menées en classe s'ajoutent 28 entretiens menés avec des jeunes (12 filles et 16 garçons, âgés de 13 à 19 ans, scolarisés en CFA, lycées professionnels, technologiques ou généraux), complétés par quelques entretiens en groupes. Parmi les jeunes rencontrés, tous n'ont pas eu leur premier rapport sexuel, mais la totalité d'entre eux ont déjà eu une expérience amoureuse, sentimentale, affective (petit copain/petite copine).

Le rapport d'étude *Entrée dans la sexualité des adolescent.e.s. Enquête auprès des jeunes et des intervenant.e.s en éducation à la sexualité*, réalisé par Yaëlle Amsellem-Mainguy (coord.), Constance Cheynel et Anthony Fouet, est disponible dans sa version intégrale sur le site de l'INJEP : www.injep.fr, rubrique « Rapports en ligne ».

que cette dernière n'existe pourtant pas en tant que telle dans les textes de loi en France. Le législateur prévoit qu'après 15 ans, s'il.elle est d'accord, un.e jeune peut avoir des relations sexuelles avec un adulte, sauf si ce dernier est un ascendant. Entre enfants de moins de 15 ans, les relations sexuelles ne sont pas interdites à condition qu'il n'y ait pas d'agression (art. 227-25 du code pénal). Dans les propos des intervenant.e.s, la confusion est fréquente entre « majorité sexuelle » à 15 ans et âge légal pour débiter des relations sexuelles. Le recours à l'expression « majorité sexuelle » par les animateurs.trices sert à distinguer la sexualité autorisée/légale de la sexualité interdite/illégale et conduit d'une certaine manière à stigmatiser les rapports sexuels précoces. Ils évoquent indifféremment « *âge légal au premier rapport sexuel* », « *âge de la maturité sexuelle* », « *âge du consentement* », « *âge qui autorise à avoir un rapport pénétratif* », ou encore que « *coucher avec quelqu'un avant 15 ans c'est considéré comme un viol* ».

La croyance collective dans un fondement juridique de la « majorité sexuelle » se retrouve dans l'ensemble des représentations sociales relatives à la sexualité adolescente [3] et participe à définir la « bonne » sexualité à l'adolescence, justifiant ainsi un contrôle social, en particulier des filles, de quand *doit* débiter la sexualité active.

Des représentations porteuses de stigmatisation

Les comportements des jeunes d'aujourd'hui restent fortement stigmatisés par l'ensemble de la société, y compris par une partie des intervenant.e.s en milieu scolaire. Internet, les réseaux sociaux et la pornographie contribueraient à bouleverser radicalement le rapport des adolescent.e.s à la sexualité, de telle manière qu'ils.elles auraient du mal à protéger leur intimité et ne seraient plus romantiques. Les acteurs éducatifs travaillant au sein des établissements scolaires rapportent également des propos sexistes qui seraient plus fréquents et plus virulents qu'auparavant. Malgré la diversité des méthodes, des outils mobilisés et des intervenant.e.s, se dégage une tendance commune à opérer une distinction entre les jeunes selon les établissements, filières, territoires, composition des classes. C'est dans les établissements situés en zones urbaines sensibles, les lycées technologiques ou professionnels, les centres de formation des apprentis (CFA), et les classes non mixtes que les intervenant.e.s ont le plus « *d'appréhension* ». Les jeunes des milieux défavorisés sont bien souvent vus et perçus avant tout comme des jeunes issus de l'immigration qui seraient « *culturellement différents* » des autres jeunes. La force de ces représentations est d'autant plus importante qu'elles s'appuient sur une confusion entre

l'origine migratoire des personnes et leur « *culture* » [4], mais également sur les origines sociales des individus et les territoires où ils vivent [5] (confusion qui se retrouve également chez une partie des enseignant.e.s [6]). Ce qui s'exprime comme un « *choc de générations* » souligne cette inquiétude partagée par les professionnel.le.s à l'égard de la jeunesse, quel que soit son âge. Les animateurs.trices recruté.e.s depuis moins de cinq ans paraissent plus nuancés dans leurs propos.

Des stéréotypes de genre très ancrés chez les intervenant.e.s en milieu scolaire

Les observations menées au cours des séances d'éducation à la sexualité en milieu scolaire montrent que les animateurs.trices de prévention reconduisent pour la plupart des stéréotypes de genre : garçons et filles ne sont pas pensé.e.s comme étant concerné.e.s par les mêmes dangers, les mêmes risques, ce qui résonne avec les propos des jeunes eux-mêmes qui se considèrent comme « *différents* », ou qui ne sont pas concernés « *par les mêmes problèmes* » en raison de leur sexe. Ainsi, dans les propos des jeunes et des animateurs.trices, le consentement sexuel n'est utilisé qu'au féminin (« *consentante* »), comme si le consentement ne pouvait se penser au masculin. Les histoires servant à illustrer les séances mettent en scène des garçons toujours prêts à avoir un rapport sexuel, et des filles qui doivent réussir à affirmer qu'elles ne sont « *pas prêtes* ». Cela trouve un écho dans les récits des jeunes, filles et garçons, qui adhèrent massivement à l'idée que les hommes ont des « *besoins sexuels* » à assouvir et que les filles sont du côté des émotions et des sentiments, non sans lien avec les représentations sociales de la sexualité attribuées aux femmes et aux hommes [1]. Professionnel.le.s et jeunes partagent une conception dichotomique et binaire des sexes, avec d'un côté l'homme actif sexuellement et, de l'autre, les femmes chargées de préserver l'ordre moral [7] et participant à imposer un schéma hétéronormatif.

Filles et garçons inégaux face au consentement

Dans un contexte où l'obtention du plaisir est la finalité principale de l'activité ou d'une relation sexuelle, le consentement tient une place centrale

où se jouent inégalement les rapports sociaux entre les filles et les garçons. Pour les garçons, leur sexualité se doit d'être active et peut se résumer à « *devoir dire oui* » à tout rapport sexuel, quitte à chercher à le provoquer en insistant. Cela révèle l'imbrication de mécanismes de socialisation masculine et la nécessité de se valider comme « garçon » en montrant des signes de virilité partagés par le groupe de pairs, notamment avec la conception d'une disponibilité sexuelle quasi permanente.

Les filles doivent, quant à elles, « *apprendre à dire non* », refuser des avances sexuelles. Rares sont celles qui parlent d'un acte calculé à propos de leurs rapports sexuels. Toutes mettent l'accent sur la spontanéité, sur l'aspect « naturel » des choses, même si cela reste à nuancer compte tenu des préparatifs que cela nécessite (préparation du corps, choix des sous-vêtements ou, plus rarement, décor du lieu...). Le caractère intentionnel du rapport reste une caractéristique de la sexualité masculine.

Céder des parties de son corps pour faire attendre

Dans le jeu amoureux, l'identification du consentement de l'autre doit se faire « naturellement ». En classe, animateurs.rices et jeunes parlent « d'alchimie », de ce « je-ne-sais-quoi » qui fait

que l'on comprend que l'autre veut. La force d'un couple se verrait ainsi à travers la communication non verbale et la capacité à décoder les signes du consentement. Dans le discours des filles rencontrées, les différentes parties du corps ne font pas l'objet d'un même consentement : en amont du rapport sexuel avec le partenaire, leur sexe – zone « *trop intime* » – reste une « *chasse gardée* ». Comme une sorte d'échange, pour souligner malgré tout l'investissement dans la relation, se faire caresser les seins, les fesses, le ventre est implicite à la relation amoureuse/affective et ne semble pas opposer de résistance (excepté parfois les premiers jours de la relation ou lorsque les caresses sont très insistantes). Il s'agit alors pour les filles de faire attendre les garçons – dont la sexualité serait incontrôlable –, de reporter le rapport sexuel avec pénétration tout en sauvegardant la relation. L'interprétation du langage du corps est complexe, et tous les jeunes rencontrés en conviennent car le corps n'est pas forcément le reflet de la volonté propre de l'individu. Les garçons rencontrés déclarent être préoccupés par le décryptage des gestes de leur partenaire car plane sur leurs relations le spectre du viol.

Dans les entretiens comme dans les observations, filles et garçons font état

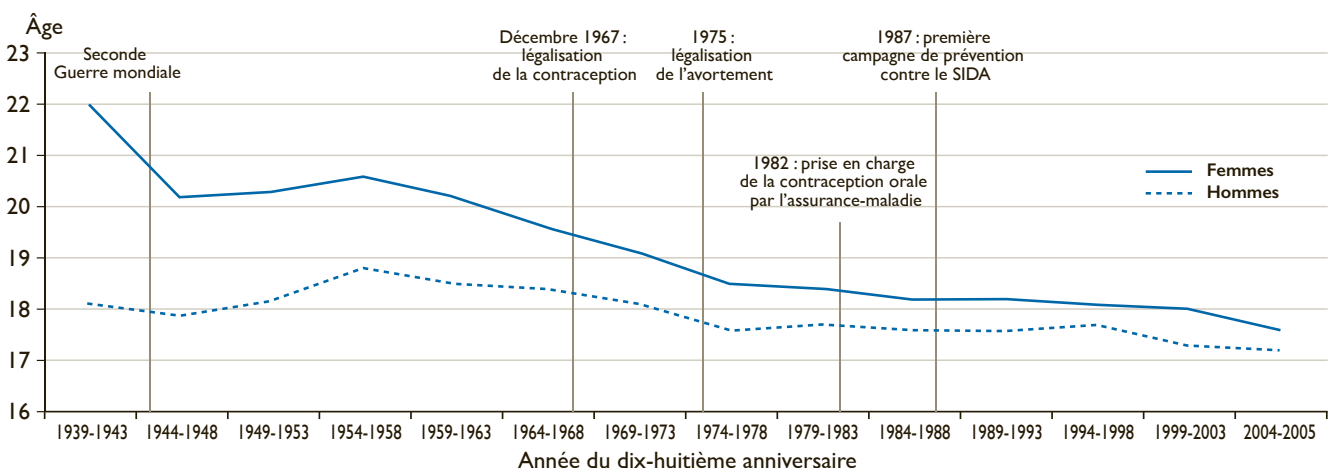
d'une diversité de types de rapports sexuels laissant voir par là les différents niveaux de consentement ; ce sont dans les propos des filles que l'on retrouve le mieux les nuances. Elles font la distinction entre le fait « *d'avoir eu envie* » de faire l'amour et « *d'avoir accepté* » de le faire, quand d'autres parlent « *d'avoir cédé* » (sous la pression), d'avoir « *été influencées* » (bien souvent avec l'usage de produits psychoactifs) voire « *forcées* » (viol) [9]. Cette diversité des rapports sexuels aide à comprendre de quelle manière la marge de négociation des jeunes, en ce qui concerne la prévention et la contraception, est nécessairement liée aux degrés d'investissement et de désir dans lesquels se déroulent les rapports.

Consentir un jour, consentir toujours

Les propos des jeunes rencontrés montrent que dans une relation affective stabilisée, une relation amoureuse, le consentement n'a plus à être questionné. Chaque pratique sexuelle réalisée s'inscrit ensuite dans les scripts sexuels possibles du couple (au sens où ils découlent d'apprentissages sociaux intériorisés qui déterminent les significations qu'on leur attribue) [10], quel que soit le ressenti des partenaires, notamment des filles. Le « *oui pour essayer* » devient un « *oui définitif* » que les filles

REPÈRES

Âge médian du 1^{er} rapport sexuel en France, selon le sexe, l'âge et la cohorte



Source: Bajos N., Bozon M., Beltzer N. et al. 2010, « Changes in sexual behaviours: from secular trends to public health policies », *AIDS*, vol. 24, pp. 1185-1191.

Note de lecture : la baisse de l'âge médian au premier rapport sexuel, relativement marquée chez les filles, s'amorce avant la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, parmi les filles ayant eu 18 ans entre 1939 et 1943, près de la moitié d'entre elles ont eu leur premier rapport sexuel à 22 ans, et c'est le cas de la moitié des filles d'environ 20 ans pour les filles ayant eu 18 ans entre 1944 et 1948 (contre 18 ans pour les garçons ayant eu 18 ans dans les mêmes périodes). Depuis les années 1980, l'âge médian se stabilise autour de 17-18 ans, avec un rapprochement marqué de l'âge d'entrée dans la sexualité pour les filles et les garçons.

REPÈRES

L'éducation à la sexualité en milieu scolaire

L'éducation sexuelle est devenue obligatoire pour tous.toutes, dans le cadre de la loi du 4 juillet 2001 (circulaire du 17/02/2003). Au collège et au lycée, les trois séances annuelles prévues par la loi doivent être conçues et organisées en articulation avec les enseignements. Si la dimension préventive n'est bien sûr pas éludée, en revanche, d'autres objectifs sont mentionnés : « *La protection des jeunes vis-à-vis des violences ou de l'exploitation sexuelles, de la pornographie ou encore (...) la lutte contre les préjugés sexistes ou homophobes.* » Penser que la sexualité puisse faire l'objet d'une éducation suppose, tout d'abord, que la sexualité n'est pas totalement reléguée au rang de processus « naturel » et, au contraire, de prendre en compte les relations existant entre le corps et les dimensions sociales et culturelles de sa signification [8]. Ceci induit également que la sexualité peut faire l'objet d'une réflexion et d'un apprentissage. À ce titre, des informations anatomiques, reproductives ou préventives peuvent être délivrées, et les aspects psychoaffectifs et sociaux pris en compte.

ne peuvent plus remettre en question : « *Si tu l'as fait une fois, pourquoi tu refuses maintenant ?* », résume ainsi un garçon.

Le consentement en tant que norme de la relation sexuelle paraît indiscutable. Les jeunes rencontrés s'accordent pour dire que le viol – négation du refus de l'autre – est le comportement illégitime par excellence mais, malgré tout, le « devoir conjugal » reste important dans les premiers temps de la sexualité, avant tout pour les filles qui doivent, en plus d'être des « petites copines » exemplaires, être les meilleures amantes et

satisfaire les « besoins sexuels » de leur partenaire. Il va de soi qu'elles auront à « céder » des rapports sexuels pour satisfaire leurs partenaires masculins qui ont, par nature, plus de besoins (pour faire plaisir ou pour obtenir un peu de répit face à l'insistance du partenaire). Aucun milieu social n'est épargné et les situations de déséquilibre évoquées en entretien ou lors des animations sont quasi systématiquement en défaveur des filles [11]. La valorisation de pouvoir sortir avec un partenaire considéré jusque-là comme inaccessible, la popu-

larité acquise au sein du groupe de pairs du fait de pouvoir sortir avec un.e partenaire qui bénéficie d'une certaine notoriété, ne sont pas à négliger pour comprendre la situation asymétrique dans laquelle peuvent se retrouver les filles, notamment à l'adolescence. Les récits des jeunes rencontrés confirment que, dans les premiers temps de la vie affective et sexuelle, un partenaire plus âgé, plus expérimenté, d'un milieu social plus élevé, sera davantage en position d'imposer ses désirs mais aussi les conditions d'utilisation d'une contraception/protection. Les filles sont davantage dans des situations de vulnérabilité que les garçons car leurs partenaires sont traditionnellement plus âgés et plus expérimentés à l'adolescence [12].

Dans les séances d'éducation à la sexualité, la question du consentement est abordée par les intervenant.e.s dans le souci de prendre en compte l'ensemble de la vie affective et sexuelle des jeunes. Néanmoins, que ce soit dans les propos des jeunes comme dans ceux des intervenant.e.s en milieu scolaire, le consentement est essentiellement approché comme une seule question de conscience et de responsabilité individuelle, alors qu'elle est indissociable du contexte social dans lequel elle émerge.

SOURCES - BIBLIOGRAPHIE

- [1] Bajos N. et Bozon M. (dir.), *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, Genre et Santé*, La Découverte, Paris, 2008.
- [2] Beck F., Guilbert P., Gauthier A. (dir.), *Baromètre santé*, INPES, 2005.
- [3] Borrillo D. « Majorité sexuelle et capacité à consentir », in Jaspard M., Condon S. (dir.), *Genre, violences sexuelles et justice*, Acte de la journée-séminaire du 20 juin, 2003.
- [4] Hamel C., « De la racialisation du sexisme au sexisme identitaire », *Migrations Société*, vol.17, n°99-100, 2005.
- [5] Labadie F. (dir.), *Parcours de jeunes et territoires. Rapport de l'Observatoire de la jeunesse*, La Documentation française, INJEP, 2015.
- [6] Rollin Z., « Genre et sexualité dans le rapport pédagogique : ethnographie d'un lycée "de banlieue" », *Genre, sexualité & société*, 2012 [en ligne].
- [7] Clair I., *Les jeunes et l'amour dans les cités*, Armand Colin, Paris, 2008.
- [8] Giami A., « Une histoire de l'éducation sexuelle en France : une médicalisation progressive de la sexualité (1945-1980) », *Sexologies*, vol.16, n°3, pp. 219-229, 2007.
- [9] Jaspard M., *Sociologie des comportements sexuels*, La Découverte, Paris, 2005.
- [10] Gagnon J., « Les usages explicites et implicites de la perspective des scripts dans les recherches sur la sexualité », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 128, pp. 73-79, 1999.
- [11] Jaspard M., *Je suis à toi, tu es à moi. Violences et passions conjugales*, Payot, 2015.
- [12] Bajos N., Ferrand M., *De la contraception à l'avortement. Sociologie des grossesses non prévues*, INSERM, Paris, 2002.

Jeunesses : études et synthèses figure dès sa parution sur le site internet de l'INJEP : www.injep.fr (rubrique « publications »)



BULLETIN D'ABONNEMENT À "JEUNESSES : ÉTUDES ET SYNTHÈSES"

À retourner à INJEP, 95 av. de France 75650 Paris Cedex 13. Mission valorisation et diffusion.

5 numéros : 20 euros 10 numéros : 40 euros

Ci-joint un règlement par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'INJEP

Nom : _____ Raison sociale : _____

Activité : _____ Adresse : _____

Courriel : _____ Tél. : _____

Souhaitez-vous recevoir des informations (newsletters, communiqués) de l'INJEP par courrier électronique ?

Oui Non

Signature :

Directeur de la publication

par intérim : Jean-Marc Siry

Conseillère scientifique :

Francine Labadie

Rédacteur en chef :

Roch Sonnet

Rédacteurs du numéro :

Yaëlle Amsellem-Mainguy,

Constance Cheynel, Anthony Fouet

Correction :

Sabrina Bendersky

Mise en page :

Catherine Hossard

Impression :

Centr'imprim – Issoudun

ISSN : 2112-3985



Bulletin
d'études et de
synthèses de
l'Observatoire
de la jeunesse